



LETTRE D'AUTORISATION à voter par procuration

à l'Assemblée Générale d'EUROPARC le 6. octobre 2026, à 11h CET, online
En tant que Membre de la Fédération EUROPARC nous,

Nom et adresse du membre EUROPARC qui sera dans l'incapacité d'exercer son droit de vote

donnons pouvoir au Membre d'EUROPARC *

Nom et adresse du membre EUROPARC autorisé à exercer le droit de vote **par procuration**

pour recevoir les documents de vote en notre nom et exercer notre droit de vote lors de l'assemblée générale d'EUROPARC le 6 octobre 2026 à 11.00 h online.

Cette lettre d'autorisation doit être envoyée à l'avance par e-mail à admin.europarc@europarc.org et par la poste**, au plus tard le 3 octobre ou le membre autorisé ne pourra pas exercer le droit de vote par procuration.

*Pour exercer un vote par procuration, les deux membres doivent être membres à part entière et autorisés à voter selon les règles définies par la Fédération. Vous pouvez vérifier votre statut de membre en contactant la Direction à Regensburg.

**Adresse postale: Föderation EUROPARC e.V.- Waffnergasse 6, 93047 Regensburg, Germany

Place, Date	Name, Position (in BLOCK CAPITALS)	Signature

INFORMATIONS IMPORTANTES:

Cette lettre de procuration doit être envoyée à l'avance, d'abord scannée par e-mail à admin.europarc@europarc.org au plus tard le 3 octobre 2026 et l'original par courrier, faute de quoi aucune procuration ne sera accordée. Veuillez noter que le membre que vous autorisez à voter en votre nom doit être présent lors de la session, sinon les votes ne pourront pas être comptabilisés.